

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Avis publié en application des articles L. 2124-3 et R. 2124-3 du Code de la commande publique

Numéro de référence du marché : 2026-001-ECMPRADON

SECTION I — IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

I.1) Nom et adresse de l'acheteur :

Commune de Callian

Place de l'Hôtel de Ville

83440 Callian

France

Téléphone : 04 94 39 98 40

Courriel : a.vacca@callian.fr

Site internet : <https://www.ville-callian.fr>

I.2) Profil d'acheteur (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

I.3) Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale (Commune)

I.4) Activité principale : Services généraux des administrations publiques

I.5) Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Var Ingénierie — Agence Technique Départementale du Var

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de la Commune de Callian pour l'opération

SECTION II — OBJET DU MARCHÉ

II.1) Intitulé du marché :

Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle école maternelle de 8 classes sur le site de l'ancien EHPAD du Pradon à Callian (Var)

II.2) Code CPV principal : 71240000-2 — Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

II.3) Type de marché : Services

II.4) Description succincte du marché :

Le présent marché a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation lourde du bâtiment de l'ancien EHPAD du Pradon (environ 2 350 m² SDO) et aux aménagements extérieurs associés (environ 3 805 m² : cour de récréation, jardin pédagogique, parvis, parc urbain, stationnements, abris vélos), en vue de la création d'une école maternelle de 8 classes (ERP catégorie III, type R) avec centre de loisirs, unité de restauration de 240 repas/jour et locaux communs.

L'opération s'inscrit en zone de sismicité 3 (modérée), dans le périmètre de protection au titre des abords d'un Monument Historique (avis de l'Architecte des Bâtiments de France requis), et est soumise aux orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

II.5) Lieu d'exécution :

Ancien EHPAD du Pradon, 25 Route de Fayence, 83440 Callian (Var, France)

Code NUTS : FRL05 — Var

II.6) Estimation prévisionnelle du coût des travaux :

5 674 000 € HT (valeur mai 2026), avec un plafond évolutif fixé à 6 525 000 € HT, conformément à l'article 2.1 du Règlement de Consultation et à l'article 1.10 du CCAP.

II.7) Allotissement du marché de maîtrise d'œuvre : Non

Conformément à l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique et compte tenu de la nature de la mission, le marché de maîtrise d'œuvre n'est pas alloti et est attribué à un groupement pluridisciplinaire unique.

II.8) Décomposition en tranches : Oui

Conformément à l'article R. 2113-4 du Code de la commande publique, le marché est décomposé en :

- Tranche ferme : DIAG + ESQ + mission spécifique de validation de la faisabilité capacitaire ;
- Tranche optionnelle : APS + APD (dépôt PC) + PRO + ACT + VISA/SYN + DET + AOR + OPC + SSI + missions complémentaires CCEP, MOB, SIGN ;
- Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) rattachée à la tranche optionnelle : PSE 1 — Dossier Loi sur l'Eau (DLE).

II.9) Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

II.10) Durée du marché :

Durée prévisionnelle des études (de la notification du marché jusqu'à la fin de la phase ACT) : 33 semaines, hors délais de validation par le Maître d'Ouvrage et hors délai d'instruction du Permis de Construire.

Durée prévisionnelle des travaux : environ 18 mois.

Date prévisionnelle de notification du marché : novembre 2026.

Date cible d'ouverture de l'école : rentrée scolaire de septembre 2029 (cible subsidiaire : janvier 2030).

Durée maximale du marché : soixante (60) mois à compter de la notification, incluant les délais d'études, de consultation des entreprises, de chantier et la période de garantie de parfait achèvement (un an à compter de la réception), conformément à l'article 4 du CCAG-MOE et à l'article 2.6 du Règlement de Consultation.

SECTION III — RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation :

III.1.1) Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Les candidats doivent justifier de leur inscription à un tableau régional de l'Ordre des architectes (pour les architectes français) ou de l'autorisation d'exercer la profession dans leur pays d'origine (pour les architectes étrangers), conformément à la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et à l'article 1.7 du Règlement de Consultation.

Le candidat doit en outre justifier qu'il dispose des assurances de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile décennale couvrant les risques liés à l'exercice des prestations de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 3.3.2.2 du Règlement de Consultation et à l'article 15 du CCAP.

III.1.2) Capacités économiques et financières :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois (3) derniers exercices clos. Le candidat fournit cette déclaration via l'Annexe n°1 du Règlement de Consultation.

Conformément à l'article L. 2152-2 du Code de la commande publique, ces exigences sont liées et proportionnées à l'objet du marché.

III.1.3) Capacités techniques et professionnelles :

Le candidat doit réunir l'ensemble des compétences exigées, qui peuvent être réunies par un seul membre du groupement ou réparties entre plusieurs cotraitants, et dont certaines peuvent être tenues par sous-traitance déclarée :

a) Compétences structurantes (présence requise au sein du groupement) :

Architecture, VRD/Hydraulique, Structure (réhabilitation lourde / parasismique), Électricité courants forts et courants faibles, Plomberie, Fluide (CVC), SSI, Économie du Bâtiment, OPC, Acoustique.

b) Compétences spécialisées (présence requise pouvant être assurée par un membre du groupement ou par sous-traitance déclarée) :

Photovoltaïque, Paysage, Environnement, Cuisine collective / Restauration collective.

Les candidats devront également présenter des références significatives et pertinentes au regard de l'objet du marché au cours des dix (10) dernières années, conformément à l'article 4 du Règlement de Consultation et à l'Annexe n°2 (Tableau de présentation des références).

III.2) Forme juridique du candidat :

Les candidats peuvent se présenter sous la forme d'un opérateur économique unique ou d'un groupement (conjoint ou solidaire). Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra impérativement être un architecte (DPLG ou équivalent).

La sous-traitance est autorisée dans les conditions prévues à l'article 1.6 du CCAP et à l'article 4 du Règlement de Consultation.

SECTION IV — PROCÉDURE

IV.1) Type de procédure :

Procédure formalisée avec négociation, en application des articles L. 2124-3 et R. 2124-3 (3°) du Code de la commande publique (marchés portant sur des services qui comportent des prestations de conception).

IV.2) Déroulement de la procédure :

- Première phase — Sélection des candidatures : à l'issue de l'examen des candidatures, le Maître d'Ouvrage retient trois (3) candidats admis à présenter une offre, conformément à l'article R. 2161-12 du Code de la commande publique.
- Deuxième phase — Remise et négociation des offres : les candidats retenus se voient communiquer le dossier de consultation phase offre et sont invités à remettre une offre. Le Maître d'Ouvrage se réserve la faculté d'engager une négociation avec un ou plusieurs candidats.
- Attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse.

IV.3) Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures recevables seront examinées sur les critères suivants :

- Critère 1 (40 %) — Qualifications et qualité de l'équipe candidate (capacités économiques, financières et techniques), évalué au regard de l'Annexe n°1 du Règlement de Consultation ;
- Critère 2 (60 %) — Pertinence et qualité des références présentées, décomposé en :
 - Sous-critère 2.1 (40 %) : Qualité et pertinence du dossier de références architecturales illustrées (3 planches A3 paysage) ;
 - Sous-critère 2.2 (20 %) : Qualité et pertinence des références techniques de l'ensemble du groupement (Annexe n°2).

IV.4) Critères d'attribution du marché :

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée sur la base des critères suivants :

- Critère 1 (55 %) — Valeur technique de l'offre, décomposé en cinq sous-critères :
 - 1.1 (15 %) Compréhension du projet et démarche de conception ;
 - 1.2 (15 %) Méthodologie d'exécution de la mission ;
 - 1.3 (10 %) Moyens humains et techniques affectés à l'opération ;
 - 1.4 (10 %) Démarche environnementale appliquée au projet ;
 - 1.5 (5 %) Gestion environnementale de la mission.
- Critère 2 (45 %) — Prix de la prestation, évalué par formule linéaire selon l'article 7.2 du Règlement de Consultation.

IV.5) Date limite de réception des candidatures :

Mardi 31 juillet 2026 à 17h00 (heure de Paris)

IV.6) Délai minimal de validité des offres : Six (6) mois à compter de la date limite de remise des offres.

IV.7) Modalités de remise des candidatures :

Les candidatures sont remises exclusivement par voie électronique sur la plateforme dématérialisée :

<https://www.marches-securises.fr> — Marché n° 2026-001-ECMPRADON

La remise par voie papier ou sur support physique électronique n'est pas autorisée.

IV.8) Langue de la procédure : Français

IV.9) Unité monétaire : Euro (€)

IV.10) Visites de site (facultatives) :

Deux dates de visite du site sont proposées au cours de la phase candidatures :

- Première visite : le 30/06 de 10h30 à 12h ;
- Seconde visite : le 15/07 de 10h30 à 12h ;

Lieu de rendez-vous : Mairie de Callian, Place de l'Hôtel de Ville, 83440 Callian.

Inscription préalable sur la plateforme Marchés Sécurisés ou par courriel à l'adresse : st@callian.fr, au moins 48h avant la date choisie , en précisant la date retenue ainsi que le nom et la qualité des personnes représentant le candidat (limite indicative de trois représentants par candidat)

La participation à ces visites est facultative et n'entraîne aucune cause d'irrecevabilité ou d'élimination de la candidature. Les dates de visite pour la phase offre seront communiquées ultérieurement aux soumissionnaires admis à présenter une offre.

SECTION V — RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) Renseignements administratifs et techniques :

Les renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de consultation peuvent être obtenus exclusivement par voie écrite sur la plateforme Marchés Sécurisés, au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des candidatures.

Les réponses sont communiquées par la même voie à l'ensemble des opérateurs économiques ayant téléchargé le dossier de consultation, au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des candidatures, dans le respect du principe d'égalité de traitement.

V.2) Procédures de recours :

V.2.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon

5, rue Racine — BP 40 510

83041 Toulon Cedex 9

Téléphone : 04 94 42 79 30

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

URL : <https://toulon.tribunal-administratif.fr>

V.2.2) Voies de recours :

- Référé précontractuel (article L. 551-1 du Code de justice administrative), exerçable jusqu'à la signature du marché ;
- Référé contractuel (article L. 551-13 du Code de justice administrative), exerçable dans un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ;

- Recours pour excès de pouvoir (article R. 421-1 du Code de justice administrative), exerçable dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée ;
- Recours « Tarn-et-Garonne » (Conseil d'État, Ass., 4 avril 2014, n° 358994), exerçable par les tiers évincés contre le contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

V.3) Financement de l'opération :

Le financement de la prestation est assuré par le budget communal de la Ville de Callian, complété le cas échéant par les subventions des partenaires institutionnels (Conseil départemental du Var, État, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

V.4) Délibération autorisant le lancement de la consultation :

Délibération du Conseil municipal de Callian N° 2026-06/14 autorisant Monsieur le Maire à lancer la présente consultation.

V.5) Marchés similaires : Oui

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au Maître d'Œuvre, en application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

V.6) Date d'envoi du présent avis à la publication :

Le présent avis est envoyé pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), le mardi 23 juin 2026.

Le présent avis vaut publicité de l'opération. Le dossier de consultation des concepteurs (DCE phase candidature) est téléchargeable gratuitement sur la plateforme dématérialisée <https://www.marches-securises.fr>